14-2026

Message au Conseil général pour la séance du 15 décembre 2026 concernant la modification du Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

1. Etat de la situation

La crèche Les Poussins a fermé ses portes le 31 juillet 2026. Le 1er août 2026, une nouvelle structure d'accueil, la crèche Av'enture, a été constituée afin de garantir les places d'accueil extrafamilial à Avry. Avec cette nouvelle entité, le personnel de la crèche Les Poussins a poursuivi sa mission dans les locaux sis à l'impasse des Agges. Celle-ci s'est associée à la crèche Matr'Envol pour créer l'Association Brin d'Ailes. Le comité de cette association est composé d'un représentant de la Commune de Matran et d'un représentant de la Commune d'Avry.

Le Règlement communal en vigueur faisant encore référence à la crèche Les Poussins, une mise à jour est nécessaire afin de tenir compte de cette nouvelle organisation.

2. Projet

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) a demandé une modification du Règlement communal. Celle-ci consiste notamment à remplacer la référence à la crèche Les Poussins par celle de l'Association Brin d'Ailes.

Cette révision est également l'occasion de compléter notre règlement avec un article 3, alinéa 4 afin de prévoir des conditions spécifiques lorsque l'un des parents au moins n'exerce pas d'activité lucrative. Cette pratique est déjà en cours à Matran.

L'article 7 relatif aux demandes de subventions est également adapté au fonctionnement actuel entre l'Association Brin d'Ailes et la Commune.

3. Proposition

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'approuver la modification du Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.